

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Séance du 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze novembre, à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle GASSELIN, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 6 novembre 2018

**PRESENTS** : Mme Isabelle GASSELIN, M. Pascal COLART, M. Gérard GATESOUBE, adjoints au Maire.  
Mme Karine BOURGOIN, Mme Maria-Victoria DUGAND, Mme Nadine GAGNEBIEN M. Robert MAIGNAN,  
Mme Isabelle ROUSSEAU.

**ABSENTS**: Mme Stéphanie GRIGAA, M. Eric SICAULT, Maires adjoints, Mme Evelyne BERNOS, M. Nicolas DUPIN, Mme Pierrette DUPRE

**Secrétaire** : M. Pascal COLART

\*\*\*\*\*  
La séance a débuté à 20 h 15  
\*\*\*\*\*

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 22 octobre 2018**

\*\*\*\*\*

<b>DECISIONS MODIFICATIVES DU BP 2018 N°2 BUDGET PRINCIPAL</b>
--------------------------------------------------------------------

Mme le Maire fait le point sur les dépenses à réaliser sur l'exercice 2018 au regard des travaux d'aménagement du cabinet médical.

Aussi, en raison d'un besoin de trésorerie, il s'avère nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2018 sur le budget principal comme suit :

Intitulé	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Emprunts			1641	150 000,00 €
Constructions	2313	150 000,00 €		
Investissement		150 000,00 €		150 000,00 €

Mme le Maire précise que cet emprunt viendrait en complément de celui qui avait été prévu au budget 2018 d'un montant de 200 000 €, ce qui fera un montant de prêt à **350 000,00 €** au total.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ACCEPTTE** la modification du budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de déposer un dossier de subvention au titre de la Dotation Solidarité Rurale 2019 auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher avant le 15 novembre 2018 portant sur un projet d'investissement communal.

A ce titre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de présenter le projet d'aménagement de la voirie communale, en prenant compte les nouvelles normes et conformément aux exigences de l'Etat en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées.
- **Charge** Madame le Maire de solliciter, auprès du Conseil départemental, la Dotation Solidarité Rurale au titre de l'année 2019 pour le financement de ces travaux.

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL  
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES  
En plus et moins values**

M. Pascal COLART, premier adjoint au maire, rappelle que l'entreprise TOUTRAVAUX de Blois a été retenue pour le lot n°4 Plâtrerie – Isolation – Portes intérieures pour un montant de 21 735,34 € ht.

Ce lot N°4 ayant été par la suite séparé pour les menuiseries intérieures au profit de l'entreprise RAPAUD-DOSQUE, le montant de devis de l'entreprise TOUTRAVAUX s'élève désormais à **12 902 ,61 € ht** en tenant compte des travaux complémentaires (plâtre entre solives) d'un montant de 2 978,61 € ht.

Madame le Maire présente également 2 devis de l'entreprise RAPAUD DOSQUE qui concerne :

- une plus value portant sur la modification de la dimension des portes intérieures (93 cm de largeur), et la fourniture et la pose d'un madrier pour un montant de 1 101,00 € ht
- la fourniture et la pose de 12 chassis Eclisse pour un montant de 900,00 € ht.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise TOUTRAVAUX de Blois pour un montant de 12 902,61 € ht.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les devis de l'entreprise RAPAUD DOSQUE pour un montant de 1 101,00 € ht et de 900,00 € ht.

\*\*\*\*\*

**GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  
PROJET DE CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL**

Mme le Maire fait lecture d'un courrier de M. Pierre Maurice, Maire de Selles-Saint-Denis qui fait réponse par la négative à une proposition de création d'un syndicat intercommunal pour la gestion de la bibliothèque / médiathèque.

Il explique que la création d'un nouveau syndicat entre les 2 communes n'est pas envisageable en raison d'un manque de confiance lié au fait que le fonctionnement des 2 syndicats intercommunaux existants se voit « freiner de leur bonne marche ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la décision de refus du Conseil municipal de Selles-St-Denis dans sa séance du 15 octobre 2018 :

- Prend acte de cette décision mais regrette que cette structure qui sera mise à disposition des écoles des 2 communes ne puisse pas s'étendre à un territoire intercommunal pour la gestion de son fonctionnement.
- Déploie qu'une collaboration initialement prévue et publiée par voie de presse en décembre 2016 ne soit abandonnée que pour des raisons injustifiées et non imputables aux élus fertois.

Dans le cadre d'un partenariat autour du projet communal portant sur la création d'un jardin pédagogique, les élèves du centre de formation d'apprentissage agricole de Bourges sont volontaires et motivés pour participer activement et efficacement à ce concept. Une demande de partenariat avait été faite auprès de l'école du paysage de Blois, restée sans réponse de leur part.

Une première visite du site, avec les élèves du CFA de Bourges est programmée le 30 novembre 2018 en présence de Quentin Gaulé qui coordonne cette opération avec tous les acteurs partenaires. Les apprentis préparant un BTS en aménagement paysager auront l'opportunité de découvrir cet espace pour en déterminer les éléments clés.

Mme le Maire suggère qu'une convention de partenariat pourrait concrétiser ces échanges de façon à laisser libre accès à la douzaine d'étudiants qui se produiront sur place. Ils seront alors à même de proposer leur conception une fois qu'ils auront établi un diagnostic et répertorié les espèces végétales de ce milieu dans lequel ils vont pouvoir suivre l'évolution.

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à signer une convention de partenariat avec le centre de formation d'apprentissage agricole de Bourges

\*\*\*\*\*

FETE DE LA MUSIQUE 2019

Mme le Maire propose d'organiser la fête de la musique du 21 juin 2019 au château de Vacanciel.

Cette préparation des festivités oblige à lancer les réservations auprès des artistes « de renommée » dès à présent.

Aussi, elle présente le devis du chanteur « Olympe », finaliste emblématique de « The Voice » pour un show de 45 mn, suivi de dédicaces d'un montant de 3 165,00 € TTC. Les frais de restauration et d'hébergement ne sont pas compris.

D'autres groupes de musique locaux seront invités à participer à cette fête.

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à signer un contrat avec Carrément Prod, pour un montant de 3 165,00 € TTC.
- ACCEPTE la prise en charge des frais de restauration et d'hébergement.

\*\*\*\*\*

Fin de séance à 20 h 59

\*\*\*\*\*

Affiché le 13 novembre 2018

Le Maire,

Isabelle GASSELIN

